



CAMPAGNE DE SUBVENTION

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL 2025

NOTE DE CADRAGE FFBSQ – ANS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BOWLING ET

DE SPORT DE QUILLES

FICHE DE SUBVENTION N°3432

SOMMAIRE

1 – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	2
2 – STRATÉGIE ET PRIORITÉS FÉDÉRALES 2025	3
A/ ORIENTATIONS POUR LES LIGUES	5
❑ OBJECTIF 1 : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	5
❑ OBJECTIF 2 : PROMOTION DU SPORT SANTÉ	6
❑ OBJECTIF 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ	6
B/ ORIENTATIONS POUR LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX	7
❑ OBJECTIF 1 : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	7
❑ OBJECTIF 2 : PROMOTION DU SPORT SANTÉ	8
❑ OBJECTIF 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ	9
C/ ORIENTATIONS POUR LES CLUBS	9
❑ OBJECTIF 1 : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	9
❑ OBJECTIF 2 : PROMOTION DU SPORT SANTE	10
❑ OBJECTIF 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ	10
3 - INDICATEURS DE SUIVI	11
4 – COMMISSION D'ATTRIBUTION - INSTRUCTION DES DOSSIERS	13
5 – CALENDRIER PREVISIONNEL	14
6 - LES MODALITES DE DEMANDE ET D'ATTRIBUTION DES AIDES	14
7 – BILAN ET ÉVALUATION	16
8 – CONTACTS ET FOIRE AUX QUESTIONS	16

1- A : Introduction :

L'Agence Nationale du Sport permet aux fédérations sportives d'attribuer des aides financières aux clubs dans le cadre de projets sportifs fédéraux (PSF), dans le but de favoriser le développement de la pratique sportive et de financer des actions structurantes sur les territoires. L'objectif de renforcer les liens entre les clubs et la fédération est toujours d'actualité pour aller au plus proche du pratiquant.

Ainsi, une nouvelle fois la FFBSQ a pour mission d'instruire les dossiers de demandes de subvention et de proposer une répartition financière auprès de l'ANS. Les projets à soutenir doivent s'inscrire en lien avec **les priorités fédérales de développement des pratiques et en cohérence avec le contrat d'engagement républicain signé par le président de la FFBSQ.**

Cette note de cadrage présente les différents objectifs et axes prioritaires sur lesquels la fédération a choisi d'orienter les projets et reprends les directives inscrites dans la note de service n°2025-DFT-01 du 11 mars 2025 de l'Agence Nationale du Sport.

2 – STRATÉGIE ET PRIORITÉS FÉDÉRALES 2025

La Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles a souhaité responsabiliser l'ensemble de ses acteurs territoriaux, en les invitant à décliner au niveau de leur territoire, des projets sportifs qui devront être en synergie avec les objectifs de développement nationaux dans le cadre du projet sportif fédéral (PSF). Ce PSF 2025 traduit les orientations stratégiques du développement fédéral, à l'horizon 2026 dans une logique de développement des pratiques pour tous et de responsabilités sociales et environnementales pour l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

Ces orientations, qui se font l'écho de celles émises par l'ANS, s'articulent pour nos disciplines Bowling et Sport de Quilles autour de **4 objectifs majeurs** :

- ✓ Un objectif de développement de la pratique en direction des jeunes et des scolaires,
- ✓ Un objectif de développement de la filière sportive et de l'accession au Haut Niveau
- ✓ Un objectif de promotion du sport en direction des publics cibles (femmes, personnes en situation de handicap et sport santé)
- ✓ Un objectif de renforcement de l'accompagnement des actions en matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de violence dans le cadre sportif.

Et 7 **indicateurs** qui s'articulent autour de ces objectifs pour constituer le projet sportif fédéral de développement territorial 2021/2025 :

- ✓ Féminisation de la pratique, de l'accès aux responsabilités et de l'encadrement
- ✓ Découverte de la pratique et accueil nouveaux pratiquants toutes disciplines
- ✓ Sport à l'école : bowling et quilles scolaires
 - ❖ Incitation au Pass' sport
 - ❖ Deux heures de sport en plus pour les collégiens
- ✓ Formation des encadrants et des dirigeants
- ✓ Sport santé et sport sur ordonnance
- ✓ Pratique du para-bowling et para-quilles

- ✓ Développement de l'éthique et la citoyenneté

Concernant l'aide à l'emploi, les dispositifs sont gérés par les services déconcentrés compétents (DRAJES et SDJES). A ce titre, les ligues, comités départementaux et les clubs sont invités à se rapprocher de leur service déconcentré pour bénéficier de ces aides dans une perspective de création ou de consolidation d'emploi.

IMPORTANT :

Attention : les actions devront impérativement débuter en 2025, leur date de réalisation devra se tenir sur une période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2026 (date butoir pour transmettre le compte rendu financier du PSF 2024).

Le seuil minimum de financement est de :

- **1500€** pour le total des actions PSF d'une même structure ;
- **1000€** pour les structures dont le siège social se situe en ZRR (zone de revitalisation rurale) ou dans une intercommunalité ayant signé un CRTE (contrat de relance et de transition écologique) ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR.
- **A compter de 2025, au regard du nombre important de subventions inférieures à 500 € seules 2 actions maximum par subvention attribuée au seuil minimum pourront être financées - ainsi :**
 - une subvention de 1 500 € permettra de financer 1 action à 1 500 € ou 2 actions à 750€ ;
 - une subvention de 1 000 € permettra de financer 1 action à 1 000 € ou 2 actions à 500€.
- **La subvention attribuée n'excèdera pas 50% du coût total du projet.**
- **La part réservée aux clubs devra être d'au moins 50% des crédits PSF.**
- **Les clubs situés dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) ou en zones rurales (ZRR) feront l'objet d'une attention particulière dans l'attribution des crédits.**
- **Aucune subvention ne pourra être versée à une association qui n'aurait pas souscrit au CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN**

A/ ORIENTATIONS POUR LES LIGUES

❖ OBJECTIF 1 : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Indicateur 1.1 : Accès à la pratique et détection des jeunes.

Opérations éligibles :

- Structuration et pilotage du territoire : faire fonctionner les ETR, donner les moyens financiers et favoriser l'élaboration des actions.
- Assurer le suivi des écoles de bowling et quilles labellisées

Exemples :

- *Organiser une visite annuelle dans un club de bowling en réunissant les acteurs locaux autour du coordonnateur ETR et favoriser la labellisation des clubs*
 - *Favoriser la formation des jeunes de + de 15ans (diplôme d'animateur)*
 - *Organisation d'un trophée régional inter écoles de bowling*
 - Opérations de détection et d'entraînement des meilleurs potentiels jeunes U8 – U14
- ##### *Exemples :*
- *Organiser les regroupements régionaux des meilleurs joueurs par trimestre*
 - *Organiser la détection et le suivi des jeunes avec l'appui du coordonnateur ETR*
 - *Organiser la formation continue des entraîneurs des clubs Jeunes pour optimiser l'entraînement.*

Indicateur 1.2: Découverte de la pratique du bowling et des quilles (accueil de nouveaux pratiquants(-es))

Opérations éligibles :

- Promouvoir l'accueil de nouveaux joueurs

Exemples :

- *Organisation de journée d'initiation et découverte des disciplines (forum des associations, journées portes ouvertes),*
- *Utilisation du kit Bowling Campus*

Indicateur 1.3 : Sport à l'école (bowling ou quilles en milieu scolaire)

Opérations éligibles :

- Coordination et promotion du bowling ou quilles scolaire sur le territoire régional
- Mise en place d'un référent bowling / quilles scolaire par ligue, responsable de diffuser l'information et d'organiser la formation des Conseillers Pédagogiques de Circonscription et enseignants avec le « bowling en cycle 3 »
- Favoriser l'accueil des scolaires dans les bowlings et la mise en œuvre d'une passerelle école /club en aidant aux financements des actions et en soutenant l'encadrement des journées de fin de cycle.
- Mise en place du dispositif « 2 heures de sport en plus pour les collégiens »

Indicateur 1.4 : Féminisation de la pratique

Opérations éligibles :

- Stimuler la vie sportive féminine du territoire (attention toute particulière à ces actions)

Exemples :

- Organisation de rencontre individuelle ou par équipe, des opérations à l'intention du public féminin licencié ou non (Journée amène une copine, lady's day, ...)
- Organisation de formation pour les dirigeantes afin de favoriser leur accès aux postes de responsables
- Mettre en place un ou une référente Féminisation de la pratique par ligue

Indicateur 1.5 : Pratique du para-bowling ou quilles

Opérations éligibles :

- Organisation de séances de découverte para-bowling ou para-quilles sur le territoire
Exemples :
 - Promotion de la pratique auprès du grand public et passerelle vers le club
 - Participer à l'opération Sport à l'hôpital avec 1^{ière} cordée dont la journée Evasion
- Soutien du plan national de formation des enseignants fédéraux sur la thématique du para-Bowling en relation avec les fédérations spécifiques FFH et FFSA
Exemple :
 - Faire le lien avec des organismes de formation et faire former les animateurs volontaires

❖ OBJECTIF 2 : PROMOTION DU SPORT SANTÉ

Indicateur 2.1 : Sport santé

Opérations éligibles :

- Promotion et développement de l'activité Bowling et Quilles sur ordonnance
Exemples :
 - Prendre contact avec le milieu hospitalier pour proposer l'activité bowling et quilles
 - Prendre contact avec les Maisons Sport Santé du territoire pour proposer l'activité bowling
 - Mise en place de séance adaptée pour le bowling en prenant appui sur le médico-sport santé (outil du CNOSF – contact : camille.sauter@cnosf.org)
- Bienfaits du Bowling et des quilles sur la santé et le bien être des personnes pratiquantes
Exemples :
 - Organisation d'une journée d'initiation pour des personnes en traitement ou en post traitement du cancer (organisation et/ou coordination des actions de prévention Octobre Rose).
 - Participation à une journée Découverte avec une association (1^{er} de Cordée...)

❖ OBJECTIF 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

Indicateur 3.1 : Programme Éthique

Opérations éligibles :

- Sensibilisation des clubs et des pratiquants aux enjeux du respect de l'éthique et de la citoyenneté
Exemples :
 - Session de sensibilisation ou formation (Colosse aux pieds d'argile)
 - Mise en place de trophée du Fair-Play
 - Mise en place du recyclage du matériel sportif

- Lutte contre toutes les formes de violences dans le sport (violences sexistes et sexuelles, homophobie, discriminations, racisme...) Organisation de session d'information pour la sensibilisation et la prévention.

Indicateur 3.2 : Formation et accompagnement de structures du territoire

Opérations éligibles :

- Formations pour les entraîneurs

Exemple :

- *Organisation de la journée annuelle des entraîneurs de clubs avec les cadres techniques de l'ETR*

- Formations de Bénévoles de Club

Exemples :

- *Formation de bénévoles spécialisés « école de bowling » pour l'accompagnement des jeunes en compétition (logistique) ou la communication interne*
- *Formation des bénévoles via les catalogues des CDOS et CROS des territoires respectifs*

- Formations des dirigeants et du personnel des Bowlings et Quilles, de la ligue et des CD

Exemples :

- *Séminaire ou journée de formation pour les dirigeants des commissions sportives de clubs, directeurs de Bowling et Quillers et personnel d'accueil, responsables jeunes et bowling scolaire, coordonnateur d'ETR*

B/ ORIENTATIONS POUR LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

❖ OBJECTIF 1 : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Indicateur 1.1 : Accès à la pratique et détection des jeunes.

Opérations éligibles :

- Organiser des circuits de compétitions jeunes U8 à U12
- Organiser des compétitions par équipes

Exemple :

- *Organisation d'un trophée inter écoles de bowling ou championnat départemental par équipe.*
- *Organisation de regroupement de jeunes pour l'optimisation et mutualisation de l'entraînement*

Indicateur 1.2: Découverte de la pratique du bowling et des quilles (accueil de nouveaux pratiquants(-es))

Opérations éligibles :

- Promouvoir l'accueil de nouveaux pratiquants

Exemples :

- *Organisation de journée d'initiation et découverte des disciplines (forum des associations, journées portes ouvertes,*
- *Utilisation du kit Bowling Campus*
- *Actions de promotion du bowling et des quilles dans les zones spécifiques QPV et ZRR avec l'appui d'associations œuvrant pour l'insertion par exemple "Rebonds ou UNICITES"*

Indicateur 1.3 : Sport à l'école (bowling ou quilles en milieu scolaire)

Opérations éligibles :

- Promotion du projet national : Prendre contact avec le DSDEN, favoriser la formation des Conseillers Pédagogique de Circonscription, prêter le matériel pédagogique aux établissements scolaires, favoriser l'organisation des séances de fin de cycle.
- Achat de matériel pour promouvoir la pratique du Bowling dans les établissements scolaires (Sac pédagogique scolaire) et suivi de l'utilisation du matériel.
- Développement de l'activité auprès du public scolaire

Exemples :

- *Organisation de rencontres inter-établissements ou interclasses*
- *Conventions avec les fédérations USEP, UNSS, UGSEL au niveau départemental*
- *Soutien des clubs pour faciliter la passerelle du scolaire au club.*
- *Mise en place du dispositif « 2 heures de sport en plus pour les collégiens »*

Indicateur 1.4 : Féminisation de la pratique

Opérations éligibles :

- Stimuler la vie sportive féminine dans le département

Exemple :

- *En organisant des rencontres individuelles, par équipe et des opérations à l'intention du public féminin : Journées portes ouvertes, journées « amène une copine », journée famille mère fille*

Indicateur 1.5 : Pratique du para-Bowling et Quilles

Opérations éligibles :

- Développement des opérations de découverte du bowling et des quilles pour le public en situation de handicap

Exemple :

- *Opération à destination des centres de rééducation et foyers de vie proches des bowlings ou quillers,*
 - Recensement des pratiquants et des lieux de pratique accessibles au public en situation de handicap
- #### *Exemples :*
- *Favoriser la création de sections para-bowling ou para- quilles dans les clubs, soutien à la communication externe en direction des publics concernés,*
 - *Inscrire les créneaux de pratique ouvert aux personnes en situation de handicap sur le Handi-guide*
 - *Favoriser la formation des enseignants des clubs à l'accueil de personnes en situation de handicap*

❖ OBJECTIF 2 : PROMOTION DU SPORT SANTÉ

Indicateur 2.1 : Sport santé et sport sur ordonnance

Opérations éligibles :

- Promotion et développement de l'activité bowling ou quilles sur ordonnance
- Bienfaits du bowling sur la santé et le bien-être des personnes pratiquantes

Exemples :

- Organisation d'une journée d'initiation pour des personnes en traitement ou en post traitement du cancer
- Organisation d'événements en faveur d'Octobre Rose
- S'intégrer dans des journées de promotion Sport Santé proposées par le département
- Pour le bowling : promotion du Médico-sport (outil du CNOSF)

❖ OBJECTIF 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

Indicateur 3.1 : Programme Ethique

Opérations éligibles :

- Sensibilisation des pratiquants aux enjeux du respect de l'éthique et de la citoyenneté (par l'action et la formation, exemple : trophée du Fair-Play, récompense au bon comportement, formation des jeunes sur les thématiques précitées...)
- Sensibilisation en matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences (sexistes, sexuelles, homophobie, discriminations, racisme... par l'intermédiaire de professionnels des services déconcentrés (SDJES/DRAJES), Colosse aux pieds d'Argile ou autres.

C/ ORIENTATIONS POUR LES CLUBS

❖ OBJECTIF 1 : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Indicateur 1.1 : Accès à la pratique et détection des jeunes

Opérations éligibles :

- Aménagement de plusieurs créneaux horaires par semaine et d'une zone de jeu réservée à l'entraînement des jeunes
- Organiser une ou plusieurs journées d'animation à destination des jeunes de l'école de bowling ou quilles (séance festive, journées portes ouvertes jeunes)
- Mise en place du dispositif « 2 heures de sport en plus pour les collégiens » pour tous
- Faire passer les « quilles » (grades techniques) aux plus jeunes
- Mettre en œuvre tout processus d'obtention d'un label fédéral Ecole de Bowling

Indicateur 1.2 : Découverte de la pratique du bowling et des quilles

Opérations éligibles :

- Création ou développement d'une section Jeunes dans chaque club avec un jeune de + de 12 ans investi dans les décisions, voir dans l'encadrement
- Journée portes ouvertes, notamment pour les Séniors et les scolaires
- Anniversaires au bowling à destination principalement des non-pratiquants et mise en œuvre de la passerelle vers le club
- Incitation au développement du dispositif Pass'Sport

Indicateur 1.3 : Sport à l'école (bowling ou quilles en milieu scolaire)

Opérations éligibles :

- Organisation des séances de fin de cycle et mise en œuvre de la passerelle vers le club
- Venir en appui des actions menées par le Comité Départemental

Indicateur 1.4 : Féminisation de la pratique

Opérations éligibles :

- Journées dédiées au public féminin

Exemple :

- *Organisation d'animation ou de compétitions spécifique pour les femmes dont Octobre Rose, Amène une copine.*

Indicateur 1.5 : Pratique du para-bowling ou para-quilles

Opérations éligibles :

- Journées d'initiation au bowling ou quiller pour les personnes en situation de handicap
- Promouvoir la pratique compétitive des joueurs en situation de handicap
- Achat de matériel de bowling spécifique à la pratique du public en situation de handicap
- Formation des enseignants à l'encadrement de séances pour le public en situation de handicap

❖ OBJECTIF 2 : PROMOTION DU SPORT SANTE

Indicateur 2.1 : Sport santé et sport sur ordonnance

Opérations éligibles :

- Promotion et développement de l'activité Bowling sur ordonnance : mise en relation avec le secteur hospitalier ou de rééducation pour proposer des initiations ou une pratique régulière soit en bowling soit en quillers ou encore avec le kit bowling campus.
- Promotion des bienfaits du bowling sur la santé et le bien-être des personnes pratiquantes

Exemple :

- *Organisation d'une journée d'initiation pour des personnes en traitement ou en post traitement du cancer en lien avec la structure adéquate locale*

❖ OBJECTIF 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

Indicateur 3.1 : Programme Éthique

Opérations éligibles :

- Sensibilisation des pratiquants aux enjeux du respect de l'éthique et de la citoyenneté (par l'action et la formation, exemple : trophée du Fair-Play, récompense au bon comportement, formation des jeunes sur les thématiques précitées...)
- Sensibilisation en matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences (sexistes, sexuelles, homophobie, discriminations, racisme... par l'intermédiaire de professionnels des services déconcentrés (SDJES/DRAJES), Colosse aux pieds d'Argile ou autres.

3 - INDICATEURS DE SUIVI

L’instruction des dossiers est nationale. À ce titre la fédération a fixé des indicateurs qu’il est important de respecter et qui faciliteront le montage de dossier de subventions.

Projets – Actions	Indicateur de suivi
OBJECTIF 1 : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	
Indicateur 1.1 : Accès à la pratique et détection des jeunes	
Structuration et pilotage du territoire	Nombre de réunions organisées
Assurer le suivi des écoles de bowling ou quilles labellisées	Nombre d’école de Bowling labellisées en hausse
Opérations de détection des meilleurs jeunes U8 – U14	Nombre de jeunes accueillis par opération de détection
Organiser des circuits de compétitions individuelles jeunes U8 à U14	Nombre de tournois organisés Nombre de jeunes ayant participé
Organiser des compétitions par équipes	Nombre de compétitions et nbr de participants
Aménagement de créneaux horaires et d’une zone de jeu réservée à l’entraînement des jeunes	Surface dédiée à l’entraînement spécifique et nombre de créneaux horaires réservés par semaine
Organiser une ou plusieurs journées/séances d’animation à destination des jeunes de l’école de Bowling ou Quilles	Nombre de journée et nombre de jeunes des écoles de Bowling ou quilles scolaires.
Indicateur 1.2 : Découverte de la pratique du Bowling, des quilles et accueil de nouveaux pratiquants	
Promouvoir l’accueil de nouveaux pratiquant	Nombre d’actions organisées dans un bowling ou un quiller
Journées découvertes du Bowling ou Quilles pour tous pour tous	Nombre d’actions organisées
Actions de promotion du Bowling dans les zones spécifiques QPV et ZRR et avec des associations comme Premiers de cordée	Nombre d’actions organisées sur zones concernées
Journée portes ouvertes dans un Bowling	Au moins une journée par an
Création de demi-journée “Anniversaire au Bowling” à destination principalement des non-pratiquants	Passerelle réussie : 5% des participants sont licenciés
Indicateur 1.3 : Sport à l’école & Bowling ou quilles scolaire	
Coordination et promotion du bowling ou quilles scolaire sur le territoire	Une équipe identifiée dédiée au développement du Bowling ou quilles scolaire
Formation des acteurs impliqués dans le milieu scolaire	Au moins une formation par an organisée
Achat de matériel pour promouvoir la pratique du Bowling dans les établissements scolaires (Sac pédagogique scolaire) et suivi de l’utilisation du matériel.	Achat par les Comités Départementaux du matériel pour prêt aux écoles primaires en fonction des besoins identifiés
Développement de l’activité auprès du public scolaire	Nombre de classes et d’élèves participant
Accueil de journée pour les scolaires	Accueil d’au moins une journée par an par club d’une classe proche du bowling
Organisation des journées de fin de cycle et mise en œuvre de la passerelle vers le club	Au moins une journée Passerelle organisée par classe accueillie et nombre de licences scolaires gratuites délivrées
Indicateur 1.4 : Féminisation de la pratique	
Stimuler la vie sportive féminine du territoire ou département	Organisation de plusieurs compétitions féminines par classe d’âge et intergénérationnelle
Journées Bowling et Quilles dédiées au public féminin	Organisation d’au moins une journée spécifique “Découverte du Bowling ou Quilles, pour les femmes et jeunes filles”
Indicateur 1.5 : Pratique du para-Bowling	
Soutien du plan national de formation des enseignants sur la thématique du para-Bowling en relation avec les fédérations spécifiques FFH et FFSA	Formation à la thématique du Para-bowling d’un enseignant de l’ETR chaque année
Mise en place d’un référent “Pratique Para-Bowling et quilles »	Nomination d’un référent “Para-bowling et quilles” par chacune des ligues régionales
Développement des opérations de découvertes du Bowling et quilles pour le public en situation de handicap	Nombre de journées de découverte organisées sur le territoire

Recensement des pratiquants et des lieux de pratique accessibles au public en situation de handicap	Nombre de clubs inscrits sur le <i>Handi guide des sports</i> et nombre d'actions de recensement mises en place Il est rappelé que les clubs bénéficiant du soutien de l'Agence nationale du Sport devront impérativement inscrire et recenser leurs activités dans le Handiguide des Sports à partir du lien suivant : www.handiguide.sports.gouv.fr
Journées d'initiation au Bowling et quilles pour les personnes en situation de handicap	Nombre de journées d'initiation au Bowling et Quilles organisées
Promouvoir la pratique compétitive des joueurs en situation de handicap	Nombre de compétitions organisées sur le plan local
Achat de matériel de Bowling spécifique à la pratique du public en situation de handicap	Achat du matériel nécessaire au jeu de Bowling pour le public en situation de handicap et mis à disposition en fonction des besoins identifiés
Formation des enseignants à l'encadrement de séances pour le public en situation de handicap	Nombre d'enseignants formés à la thématique au sein du club
OBJECTIF 2 : PROMOTION DU SPORT SANTE	
Indicateur 2.1 : Sport santé et sport sur ordonnance	
Promotion et développement de l'activité bowling ou quilles sur ordonnance	Nombre d'opérations mises en place
Bienfaits du Bowling et quilles sur la santé et les bien être des personnes pratiquantes	Nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif
OBJECTIF 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE	
Indicateur 3.1 : Programme Ethique	
Sensibilisation des pratiquants aux enjeux du respect de l'éthique et de la citoyenneté (par l'action et la formation)	Nombre et nature des actions organisées
Indicateur 3.2 : Formation	
Formations pour les entraineurs	Nombre de formations organisées Nombre d'entraineurs inscrits et ayant participé
Formation des bénévoles de clubs	Au moins une formation de bénévoles organisée par an par la ligue
Formations des dirigeants et du personnel des bowling de la ligue et des CD	Nombre de formation organisées Nombre de présents

L'instruction des dossiers est assurée par la fédération avec la création d'une commission d'attribution (CA) qui garantira l'indépendance des décisions et veillera au respect des règles d'éthique et de transparence. Le Président de cette commission invitera notre référente, madame Frédérique CHIKITOU, Conseillère à l'Agence Nationale du Sport à l'ensemble des commissions (d'attribution et de bilan) en qualité d'observatrice.

A / La commission d'attribution

➤ Composition

- Elus fédéraux
- Salariés : Directrice générale et secrétaire PSF
- La présidente de la commission Ethique et Déontologie : Règlement intérieur https://www.ffbsq.fr/ffbsq/ffbsq/documents%20officiels_/charte-code-d-ethique-et-de-deontologie-2022-2023_Le%2007.12.2023.pdf
- 1 ou 2 Représentant des ligues régionales
- 1 ou 2 Représentant des Comité Départementaux sur proposition des ligues
- 1 ou 2 Représentant des clubs, choisis par le président de la FFBSQ

➤ Rôle :

- Elle est chargée de valider la liste des bénéficiaires ainsi que les montants proposés.
- Elle fixe les modalités d'évaluation des projets financés
- Elle transmettra à l'agence sa composition ainsi que l'ensemble des comptes rendus et procès-verbaux correspondants.
- **La répartition des crédits devra être proposée à l'ANS avant le 15 juin 2025**

5 – CALENDRIER PREVISIONNEL

Communication sur le lancement de la campagne PSF 2025	06/03/2025	News lettre N° 01 diffusé aux Clubs, Comités, Ligues.
Ouverture de la Campagne PSF 2025	04/04/2025 à 09H00	Ouverture de la campagne et dépôt des dossiers sur le compte asso
Clôture du dépôt des dossiers et fermeture du compte asso	19/05/2025 à 00H00	Fin de campagne et dépôt des dossiers de demande de subvention sur le compte asso
Avis des Ligues	26/05/2025	Envoi des dossiers des Comités Départementaux et des Clubs aux ligues
	02/06/2025	Retour des dossiers des Comités Départementaux et des Clubs aux ligues
Instruction des dossiers	Mai/juin 2025	Etude des dossiers : conformité des documents obligatoires, complétude, éligibilité des actions
Commission des attributions	11 juin 2025	Instruction des demandes de subvention et répartition des propositions financières.
Transmission des propositions financières	15/06/2025	Transmission à l'Agence nationale du Sport pour validation des montants attribués
Règlement des subventions	Juillet à Septembre 2025	La fédération assurera via OSIRIS la gestion des états de paiement qui seront transmis à l'ANS. L'envoi des motifs d'accord ou de refus sera réalisé par la CA et le versement des subventions sera effectué par l'ANS avant la rentrée prochaine

6 - LES MODALITES DE DEMANDE ET D'ATTRIBUTION DES AIDES

Les porteurs de projets éligibles sont affiliés à la FFBSQ pour la saison en cours 2024/2025

La procédure de demande de subvention s'effectue uniquement en ligne via « Le Compte Asso » et seules ces demandes seront traitées <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Pour vous aider, des tutoriels vidéo pour découvrir ce service numérique en quelques minutes sont disponibles sur le site : <https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Par ailleurs, des manuels utilisateurs relatifs à l'utilisation du compte Asso sont mis à disposition sur le site de l'Agence du Sport : www.agencedusport.fr

Avantages du Compte Asso pour les associations et structures :

- De garder d'une année sur l'autre, de veiller à la mise à jour des données administratives et de stocker les documents nécessaires à une demande de subvention : statuts, liste des dirigeants, rapport d'activité, comptes annuels, budget prévisionnel, bilan annuel financier, RIB au nom de l'association (si inchangé), projet associatif/plan de développement, attestations d'affiliation.

- D'accéder, pour celles qui ont déjà déposé un dossier lors d'une précédente campagne, à leurs demandes antérieures et d'utiliser, si besoin, les données pour effectuer une nouvelle demande ou renouveler leurs précédentes demandes ;

- D'attester, en cochant la case correspondante à l'étape 5 de la demande de subvention, qu'elles souscrivent au contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

- De réaliser le compte-rendu financier des projets subventionnés en 2024.

Outils de référence de géolocalisation d'un territoire :

- SIG politique de la ville
- Observatoire des territoires
- ANCT-indicateurs : cartes, données et graphiques (observatoire-des-territoires.gouv.fr)

Il est par ailleurs rappelé que les associations qui disposent de plusieurs affiliations ne peuvent pas déposer une même action auprès de plusieurs fédérations. Elles ne peuvent également pas déposer une même action sur les 2 dispositifs PSF et PST.

Instruction d'un dossier- documents obligatoires :

- Numéro d'inscription au Répertoire National des Associations
- Numéro SIRET de l'association
- Attestation d'affiliation à la FFBSQ
- Statuts
- Liste des dirigeants
- Contrat d'engagement républicain
- Rapport d'activité approuvé lors de la dernière assemblée générale
- Comptes approuvés du dernier exercice clos
- Budget prévisionnel annuel
- Projet de développement de la structure
- RIB de l'association lisible et récent
- Pour les clubs : déclaration sur l'honneur du président attestant que 100% des membres sont licenciés à la FFBSQ

Rappel : Une structure demandeuse de subvention doit obligatoirement être à jour de ses comptes-rendus financiers (CRF) des années précédentes. Dans l'hypothèse où une association va terminer l'action subventionnée en 2024 au cours du premier trimestre 2025, Il est vivement conseillé de transmettre le compte rendu définitif qui doit être déposé dans le compte Asso.

Suivi et instruction des demandes de subvention

Le suivi et l'instruction des dossiers se fera par la fédération auprès de madame Ilham BELAYACHI subventions@ffbsq.org qui sera accompagnée par notre référente ANS.

Pour les comités départementaux et les clubs, il sera demandé à chaque Président(-e) de Ligue de donner un avis objectif sur l'instruction des dossiers de leurs territoires (Comités Départementaux et Clubs). Pour cela, une extraction des dossiers leurs sera envoyée par mail par le référent

La Commission d'Attribution Fédérale se réunira pour étudier l'ensemble des demandes de subventions afin de déterminer et d'arrêter la décision et le montant de l'aide qu'elle transmettra ensuite à l'ANS. La fédération procédera ensuite aux états de paiements qui seront réglés par l'Agence, chargée également de produire la notification d'accord ou de refus (cette dernière sera directement disponible dans le dossier via Le Compte Asso).

MOTIFS DE REFUS DE FINANCEMENT :

Une attention toute particulière sera portée sur les obligations administratives et leurs conformités. En effet, tout document obligatoire qui n'est pas fourni peut faire l'objet d'un refus. Les motifs des refus peuvent également être les suivants :

- le projet à subventionner n'est pas en lien avec les axes prioritaires mis en avant dans la note de cadrage de la fédération (nb : compétitions fédérales, compétitions privées pas en adéquation avec les axes prioritaires, frais de déplacement d'une équipe)
- le projet à subventionner n'est pas prioritaire au regard de l'enveloppe territoriale et des autres dossiers présentés,
- le projet à subventionner n'est pas en adéquation avec les capacités de l'association (humaine, matérielle, financière...)
- Autres : l'objet du refus sera notifié

7 – BILAN ET ÉVALUATION

Il appartient à la fédération de s'assurer de la réalisation des actions et du bon usage des subventions attribuées.

Les associations et structures territoriales devront, dans les six mois suivant la réalisation des actions, ou, au plus tard, le 30 juin 2026, fournir les comptes rendus des actions financées via le Compte Asso, sous peine de demande de reversement de ladite subvention.

La fédération assurera via OSIRIS l'analyse des comptes rendus au regard des critères d'évaluation fixés. Elle émettra une appréciation en indiquant si l'action réalisée correspond bien à ses besoins et attentes. Elle devra indiquer les cas pour lesquels la non-utilisation de tout ou partie de la subvention ou l'utilisation non conforme de la subvention sera avérée, afin que l'Agence Nationale du Sport puisse procéder à la demande de reversement de ladite subvention.

Cette procédure est également valable pour les associations qui ne renouvelleraient pas leur demande de subvention en année N+1.

Ces mêmes indicateurs de suivi seront rapprochés lors des bilans financiers en N+1 qui-seront à transmettre de façon dématérialisée sur le compte asso avant le 30 juin 2026

8 – CONTACTS ET FOIRE AUX QUESTIONS

Coordination Générale : Madame Ilham BELAYACHI– 05 82 95 78 64 – subventions@ffbsq.org
Plus d'informations sur le site de la fédération

QUESTIONS	REPOSES
Comment effectuer sa demande de subvention ?	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un compte sur https://lecompteasso.associations.gouv.fr/ et saisir sa demande de subvention - TUTORIELS
Comment être certain que son dossier sera bien transmis à la fédération ?	<ul style="list-style-type: none"> - La transmission se fait en 2 étapes (je transmets le dossier – je confirme la transmission), <u>attention la prévisualisation du dossier n'assure pas la transmission.</u> - Un accusé de réception sera envoyé par la plateforme du compte asso dès transmission du dossier
Comment construire son dossier de demande de subvention ?	<ul style="list-style-type: none"> - Un seul dossier par structure doit être déposé. - Un dossier peut contenir plusieurs actions. - L'ajout d'action(s) sera possible tant que le dossier n'aura pas été définitivement transmis
Combien d'actions peut-on déposer dans son dossier de demande de subvention ?	<ul style="list-style-type: none"> - 3 actions maximum peuvent être déposées par la structure, - Une subvention de 1 500 € permettra de financer 1 action à 1 500 € ou 2 actions à 750€ - Une subvention de 1 000 € permettra de financer 1 action à 1 000 € ou 2 actions à 500€.
Existe-t-il un seuil minimal de financement fixé par l'Agence Nationale du Sport ?	<ul style="list-style-type: none"> - Le seuil minimal d'aide financière pour un bénéficiaire s'élève à 1 500€ (seuil abaissé à 1 000€ pour les structures dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR) - Par conséquent, cela signifie que le total des coûts des actions présentées doit être au minimum de 3 000 €. On peut proposer 2 actions à 750 €
Quels sont les éléments et documents à fournir obligatoirement lors du dépôt des demandes de subvention ?	<ul style="list-style-type: none"> - Numéro d'inscription au Répertoire National des Associations - Numéro de SIRET de l'association - Statuts - Liste des dirigeants - Rapport d'activités approuvé lors de la dernière assemblée générale - Comptes approuvés du dernier exercice clos - Budget prévisionnel annuel (pour l'année en cours) - RIB de l'association lisible et récent - Projet associatif / Plan de développement.
En cas de problème ou de questions relatives au dossier de demande de subvention, quelles sont les modalités prévues ?	<ul style="list-style-type: none"> - Des interlocuteurs fédéraux sont identifiés pour apporter les réponses aux questionnements des ligues, comités et clubs. - Les questions seront à formuler par mail à Madame Ilham BELAYACHI subventions@ffbsq.org - Les ligues jouent également un rôle d'accompagnement du fait de leur connaissance du contexte et des enjeux territoriaux : <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de l'information relative à cette campagne de subvention 2025 • Avis sur les dossiers déposés